

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une partie des informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'état dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites aux budgets pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès des différents financeurs (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat.... chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) incluant notamment le versement des rémunérations des agents, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Pour les dépenses d'investissement, la collectivité doit déposer, en amont du lancement des travaux, les demandes de subvention aux financeurs, avoir retour des notifications, avant de budgéter les dépenses et de lancer les travaux.

Budget Commune 2024

1. Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les subventions versées au titre du dispositif d'aide à la rénovation des façades et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- les impôts locaux
- les dotations versées par l'Etat

- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

La section globale de fonctionnement s'élève à **753 079.24 €**.

Les dépenses :

FONTIONNEMENT		BP 2024
011	Charges à caractère général	277 667,24
012	Charges de personnel	290 400,00
014	Atténuations de produits	22 712,00
65	Autres charges de gestion courante	102 850,00
66	Charges financières	52 750,00
68	Dotations aux provisions semi budgétaires	800,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
042	Opérations d'ordre	5 400,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		753 079,24

Dans un contexte d'incertitude quant à l'évolution des prix de l'énergie et de l'inflation, la commune a choisi par principe de prudence, de budgéter ces possibles augmentations.

Les charges financières prennent en compte le remboursement les charges d'intérêts du prêt relais contracté en 2023.

Les recettes :

70	Produits des services	63 050,00
73	Impôts et taxes	282 101,00
731	Fiscalité locale	150 475,00
74	Dotations et participations	183 430,00
75	Autres produits de gestion courante	29 010,00
78	Reprise sur provisions	800,00
002	Excédent de fonctionnement reporté 2023	44 213,24
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		753 079,24

✚ Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.71 % au lieu de 28.30 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.67 % au lieu de 13.02 %
- taxe d'habitation (sur les résidence secondaires) : 3.55 % au lieu de 2.90 %

Avec l'augmentation des taux (comme noté ci-dessus) le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 150 475 €

✚ Les dotations de l'état :

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à :

- Dotation forfaitaire : 62 105 €
- Dotation de solidarité rurale « bourg centre » : 62 549 €
- Dotation solidarité rurale « péréquation » : 28 447 €
- Dotation élu local : 3 320 €

2. La section d'investissement :

Le budget investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement 'est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études ou de travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures en cours de création

- en recettes : on retrouve le FCTVA (récupération du FCTVA à hauteur de 16.404 % sur les dépenses de l'année précédentes), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets réalisés ou en cours de réalisation

La section globale de fonctionnement s'élève à **594 563.93 €**.

Les dépenses :

INVESTISSEMENT		BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	329 000,00
203	Frais d'études	2 040,00
204	Subvention d'équipement	107 500,00
204	Transfert salle large	64 017,00
21	Immobilisations corporelles	58 212,93
13	Remboursement DETR	33 794,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		594 563,93

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- remboursement du prêt relais à hauteur de 290 000 € (avance de trésorerie des investissements antérieurs)
- subvention d'équipement pour le budget PUV à hauteur de 107 500 € (suite aux travaux)
- payer le solde des factures de travaux et de maîtrise d'œuvre d'aménagement du centre bourg (investissements antérieurs)
- payer la facture pour l'étude du restaurant Le Val de Joux (pour le projet de reprise du Val de Joux)
- payer l'achat du terrain OPAC au lotissement les prés fleuris (accord antérieur du Conseil Municipal lors de la concession du lotissement à l'OPAC)
- les travaux à l'école maternelle : changement du lavabo
- l'installation d'un filet pare ballons neuf au stade municipal
- des travaux de voirie (subventions FAIR et Conseil Départemental en cours de notification)
- le remboursement de l'acompte de la DETR (pour le projet de réhabilitation du Val de Joux s'il était porté par la Commune)

Les recettes :

10	Fctva	
13	Subvention d'investissement	
165	Cautionnement reçu	
2132	Transfert salle large	64 017,00
040	Opération d'ordre	5 400,00
001	Excedent d'investissement reporté 2023	331 632,93
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		594 563,93

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
 Reçu en préfecture le 18/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 071-217103944-20240412-16-BF

Les principales recettes prévues :

- le FCTVA (sur les travaux 2023)
- la subvention Leader pour les travaux du logement de l'ancienne gare
- le solde des subventions des travaux d'aménagement du centre bourg

BP 2024 - Budget Maison Médicale

1) Section de fonctionnement :

FONTIONNEMENT		BP 2024
011	Charges à caractère général	14 300,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00
66	Charges financières	4 800,00
68	Dotations aux provisions semi budgétaires	300,00
023	Virement à la section d'investissement	24 642,77
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		46 042,77
74	FCTVA	300,00
75	Autres produits de gestion courante	16 000,00
78	Reprise sur provisions	300,00
002	Excédent de fonctionnement reporté 2023	29 442,77
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		46 042,77

Les principales dépenses prévues :

- Intervention de l'entreprise Fauchon pour les trous des climatiseurs
- Installation de films sur les vitres
- Charges courantes : eau, électricité....

Les principales recettes sont les loyers payés par les professionnels de santé.

2) Section d'investissement :

INVESTISSEMENT		Envoyé en préfecture le 18/04/2024
16	Emprunts et dettes assimilées	Reçu en préfecture le 18/04/2024
21	Immobilisations corporelles	Publié le 8 800,00
2132	Transfert salle large	ID : 071-217103944-20240412-16-BF
001	Déficit d'investissement reporté 2023	15 842,77
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		64 017,00
		10 395,14
		99 054,91
1068	Excedent de fonctionnement capitalisé	10 395,14
13	Transfert salle large	64 017,00
021	Virement de la section de fonctionnement	24 642,77
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		99 054,91

Du fait de la dénomination du bien "salle large" en maison médicale, il y a lieu de faire un transfert du bien de l'actif de la commune vers l'actif de la maison médicale.

D'où l'ouverture de crédit sur le budget maison médicale :

Compte 2132 : 64 017 €

Compte 13241 : 64 017 €

BP 2024 - Budget Petite Unité de Vie

1) Section de fonctionnement :

FONTIONNEMENT		BP 2024
011	Charges à caractère général	118 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00
66	Charges financières	31 000,00
023	Virement à la section d'investissement	28 300,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONTIONNEMENT		187 300,00
74	FCTVA	300,00
75	Autres produits de gestion courante	187 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONTIONNEMENT		187 300,00

Les principales dépenses prévues :

- Solde de la location de la cuisine modulaire
- Réfection d'une salle de bains
- Paiement des intérêts moratoires

Les principales recettes prévues :

- Loyer de l'association
- Indemnités assurances AXA

2) Section d'Investissement :

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 071-217103944-20240412-16-BF

INVESTISSEMENT		BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	175 523,66 €
001	Déficit d'investissement reporté 2023	26 531,96 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		272 055,62 €

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	6 255,62 €
10	FCTVA	130 000,00 €
13	Subvention d'investissement	107 500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	28 300,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		272 055,62 €

La principale dépense prévue est le paiement du solde des travaux de la cuisine.

Les recettes prévues :

- FCTVA sur les dépenses de 2023
- La subvention versée par le budget commun d'un montant de 107 500 €

BP 2024 - Budget Assainissement

1) Section de Fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		BP 2024
011	Charges à caractère général	4 500,00
66	Charges financières	12 200,00
023	Virement à la section d'investissement	56 168,92
042	Opérations d'ordre	27 066,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		99 934,92
70	Produits des services	26 350,00
042	Opération d'ordre	6 400,00
002	Excédent de fonctionnement reporté 2023	67 184,92
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		99 934,92

Les dépenses prévues :

- les travaux d'entretien et de réparation
- le bilan lagune et le contrôle 24h

Les principales recettes sont la redevance versée par la SAUR et la partici

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 071-217103944-20240412-16-BF

2) Section d'investissement :

INVESTISSEMENT		BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	16 500,00
20	Frais d'études	32 884,92
21	Matériel spécifique d'exploitation	28 000,00
040	Opération d'ordre	6 400,00
001	Déficit d'investissement reporté 2023	17 777,07
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		101 561,99
1068	Excedent de fonctionnement capitalisé	17 777,07
10	FCTVA	550,00
021	Virement de la section de fonctionnement	56 168,92
040	Opération d'ordre	27 066,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		101 561,99

Les principales dépenses :

- Frais d'études réseau assainissement « route de généralard » (pour déposer dossiers de subventions Agence de l'Eau et Conseil Départemental)
- Raccordements aux réseaux des maisons en cours de construction

BP 2024 - Budget Abattoir

1) Section de fonctionnement :

FONTIONNEMENT		BP 2024
011	Charges à caractère général	1 700,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 700,00
74	Subvention commune	1 700,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 700,00

Les dépenses prévues sont des frais d'annonce et d'insertion et la recette provient d'une subvention communale.

2) Section d'investissement :

INVESTISSEMENT		BP 2024
203	Frais études	8 900,00
21	Immobilisations corporelles	509 189,40
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		518 089,40
13	Subvention d'investissement	514 900,00
001	Excédent d'investissement reporté 2023	3 189,40
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		518 089,40

Les dépenses prévues :

- Frais d'études
- les missions maîtrise d'œuvre et contrôles
- un début de construction.

Les recettes sont des subventions DETR et Conseil Départemental.

RECAPITULATIF DES DIFFERENTS BUDGETS

Budget Général :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	753 079.24 €	753 079.24 €
INVESTISSEMENT	594 563.93 €	594 563.93 €

Budget Maison Médicale :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	46 042.77 €	46 042.77 €
INVESTISSEMENT	99 054.91 €	99 054.91 €

Budget Petite Unité de Vie :

	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	187 300 €
INVESTISSEMENT	272 055.62 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
 Reçu en préfecture le 18/04/2024
 Publié le
 ID : 071-217103944-20240412-16-BF

Budget Assainissement :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	99 934.92 €	99 934.92 €
INVESTISSEMENT	101 561.99 €	101 561.99 €

Budget Abattoir :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1700 €	1700 €
INVESTISSEMENT	518 089.40 €	518 089.40 €

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Saint Bonnet de Joux - Mairie
Utilisateur : UT_217103944 UT_217103944

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	16
Objet :	Note de synthèse BP
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-12 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	071-217103944-20240412-16-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 071-217103944-20240412-16-BF-1-1_0.xml	text/xml	825 o
Document principal (Document budgétaire) Nom original : note bp 2024.pdf Nom métier : 99_BU-071-217103944-20240412-16-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	2.4 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	18 avril 2024 à 08h57min43s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	18 avril 2024 à 09h07min52s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Patrick
En attente de transmission	18 avril 2024 à 09h07min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 09h07min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2024 à 09h08min05s	Reçu par le MI le 2024-04-18